

Schéma Territorial Eolien

Le Schéma Territorial Eolien (STE) est un outil de cadrage et de référence destiné à orienter les décisions sur les projets en cours et à anticiper les choix sur les prochaines implantations qui devraient concerner les futures Zones de Développement Eolien. Le STE se décline selon plusieurs axes :

Identifier les servitudes et les enjeux liées à l'environnement humain ;

Identifier les sensibilités liées à l'environnement naturel et au patrimoine historique ainsi que paysager ;

Favoriser et optimiser la planification et l'organisation du développement des sites éoliens par la promotion d'une politique de développement durable des énergies renouvelables en :

-

Orientant les élus, les développeurs de parcs, les services de l'état et les acteurs locaux vers un choix stratégique et raisonné des zones d'implantation ;

-

Optimisant l'insertion environnementale et paysagère.

L'élaboration du Schéma Territorial Eolien s'est déroulée en 3 étapes :

-

Etape 1 : identification des secteurs potentiellement favorables

-

Etape 2 : sélection des secteurs dans lesquels seront définies les ZDE (phase de concertation en cohérence avec le projet paysager et les possibilités de raccordement)

-

Etape 3 : définition des règles d'implantation (projet paysager) et du potentiel en nombre d'éoliennes

11 Zones de Développement Eolien ont été déposées en Préfecture le 13 juillet 2006 pour instruction du dossier. Au terme de l'instruction, la préfecture du Pas de Calais a décidé de donner une suite favorable à 9 ZDE.

Dernière mise à jour : 19 juillet 2007